

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Nazaire, que lors d'une séance spéciale du conseil municipal tenue le 20 mars 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 398-23 modifiant le règlement numéro 394-22 afin d'augmenter la dépense pour un montant additionnel de 466 000 \$ et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 402 000 \$.

Que ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal situé au 174, rue Principale, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures normales de bureau. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Nazaire, ce vingt-troisième jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-trois.



Pierre-Yves Tremblay, directeur général et greffier-trésorier

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Pierre-Yves Tremblay, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication dans les deux endroits prévus à cet effet.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Saint-Nazaire ce 23<sup>e</sup> jour de mars 2023.



Pierre-Yves Tremblay, directeur général et greffier-trésorier